



Fortes chaleurs Place au bon sens !



Alerte canicule

Faire l'état des lieux de la capacité de nos différentes agences à passer sereinement une période de canicule prendrait des jours voire des semaines or les météorologues sont tous d'accord, **la canicule c'est maintenant !**



Nous pourrions notamment lister :

- Les agences qui ne possèdent pas de fontaine à eau en bon état de fonctionnement
- Celles qui mettent à disposition des bouteilles d'eau, celles qui ne le font pas
- Les climatisations inexistantes, celles qui ne fonctionnent pas ou mal, ici il fait chaud, ici il fait froid....
- Le manque de ventilateurs, etc...

A cette liste, la direction régionale ne manquerait pas de réponses :

- C'est de la responsabilité des directions locales !
- Un Czam est en cours !
- C'est la faute du propriétaire du bâtiment !
- Bla, bla, bla....

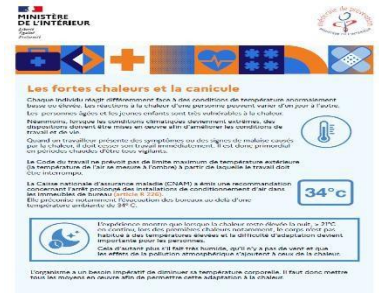
Alors oui, nous pourrions, comme chaque année occuper direction et élus du personnel durant des réunions sans fin où une partie dénonce et l'autre justifie.

Tout ça pour quel résultat ? La joie de dire que le dialogue social est respecté ? Qu'on est dans les clous ? Qu'on est irréprochable ?

Economisons nous et face à la situation de canicule que nous allons tous connaître, laissons place pour une fois au bon sens !

Les notes de rappel et l'attente que la préfecture nous passe en vigilance rouge, orange ou turquoise sont hors sol et ne font que servir d'image à la direction.

Nous indiquons à ce propos à la direction qu'un document détaillé existe au ministère de l'intérieur, elle ferait bien de s'en inspirer (cliquez sur l'image pour le consulter en intégralité)



Ce qui devrait primer c'est bien la santé des salariés et des usagers.

Notre santé, c'est celle dont est responsable notre employeur et non pas le préfet ou l'éventuel propriétaire du bâtiment.

En tenant compte de :

- l'évolution en âge des agents,
- du nombre de personnes vulnérables parmi nous (nombre qui a été notamment mis en lumière par la période COVID),
- des usagers également et de la capacité de notre établissement à s'adapter,

notre direction régionale doit **nous donner à tous la possibilité de prévenir des situations de mise en danger.**

La CGT France travail Nouvelle Aquitaine propose à la direction de faire preuve de bon sens et de réaffirmer sans attendre à toutes et tous que :

- **Les entretiens peuvent être en viso**
- **Les réunions en physique peuvent bien attendre que la canicule ne passe**
- **Les regroupements sont à proscrire**
- **Le télétravail exceptionnel est à mettre en place pour ceux qui le souhaitent**
- **Tout déplacement qui peut être reporté doit l'être**

Bien que ces droits existent, sans incitation CLAIRE et rapide de la direction régionale, ils ne seront utilisés qu'à très faible échelle.